

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION de l'IFCE

Après un peu plus d'un an de fonctionnement et quatre réunions organisées depuis le 23 septembre 2019 (trois plénières et une spécifique), il est maintenant possible et pertinent de dresser un premier bilan du fonctionnement de ce nouveau Conseil de l'emploi et de la formation (CEF).

Plan de la note :

- I. Constitution du CEF**
- II. Missions**
- III. Fonctionnement**
 - Principes généraux
 - Méthode de travail
- IV. Compte-rendu d'activité depuis 2019**
 - Réunion du 23 septembre 2019
 - Réunion du 4 mars 2020
 - Réunion du 7 septembre 2020
 - Réunion du 22 octobre 2020
 - Analyse typologique des sujets traités
- V. Commentaires**

I. Constitution du CEF

Les statuts de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) du 22 janvier 2010 (décret n° 2010-90) prévoient qu'il dispose de **comités thématiques, instances de dialogue avec les professionnels de la filière**. L'article R. 653-22 du code rural précise que l'Institut est doté d'un conseil de formation (CF) organisé dans les conditions fixées par le conseil d'administration (CA).

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2018-2022, le CA a décidé d'élargir les missions du CF en en faisant un conseil de l'emploi et de la formation (CEF).

Tout en conservant des préoccupations pédagogiques, il s'agit de s'intéresser davantage à l'adéquation formation emploi et à l'ensemble des questions administratives, techniques, financières, etc. liées à la mise en œuvre de la formation professionnelle.

Par ailleurs, lors de sa séance du 19 juin 2019, le CA a nommé un nouveau président du CEF (Michel CHAUVEAU) ; la composition du conseil a été renouvelée pour partie et légèrement étendue, compte tenu de l'extension des missions de ce Conseil, avec la présence des responsables d'équi-ressources et de l'observatoire des métiers, de l'emploi et de la formation de la filière équine (Omeffe).

Ont également été associés le Conseil de l'ordre des vétérinaires et deux experts (CNOV), un doyen honoraire de l'inspection pédagogique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), ainsi qu'un directeur d'établissement du MAA.

II. Missions

Le CEF est une **instance de dialogue et de réflexion** de l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière en matière d'emploi et de formation, **permettant d'émettre des avis et/ou des propositions**, adressées formellement au CA, pratiquement et davantage au quotidien à la direction générale de l'Institut.

Le CEF se fonde sur la vocation de l'IFCE, réaffirmée dans son COP, celle d'être **l'Institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine**. Le CEF s'intéresse donc aux **besoins de l'ensemble des acteurs de cette filière**, et pas seulement à la mission propre d'organisme de formation de l'Institut.

Il convient de **passer d'une logique d'offre de formation** de l'Institut à une **logique de réponses aux besoins de compétences professionnelles** de la filière ; un **soutien** doit être apporté **aux acteurs publics et privés de la formation professionnelle**, dont, notamment, la Fédération française d'équitation (FFE) et l'Association de formation et d'action sociale des écuries de course (AFASEC).

L'IFCE veut relancer une nouvelle dynamique, centrée sur l'analyse des besoins en compétences professionnelles pour le développement de l'ensemble de la filière équine.

Les propositions que le CEF peut faire au CA ou à la direction générale (DG) de l'IFCE doivent être fondées **sur des observations partagées**, à partir de l'étude des **données techniques, économiques et sociales de la filière**. Plusieurs services, notamment équi-ressources, l'observatoire économique et social du cheval (Oesc) et l'Omeffe y contribuent.

Ce nouveau conseil travaille en concertation avec les quatre et bientôt cinq conseils ou comités de l'IFCE. Du travail collectif de ces conseils pourra émerger une **vision cohérente des différents segments de la filière**.

Le fonctionnement du CEF s'inscrit dans la **démarche d'évaluation et de qualité** à laquelle s'est engagé l'Institut. Le COP indique les principaux indicateurs retenus en matière de formation. On pourra s'y reporter, si nécessaire.

III. Fonctionnement

- Principes généraux :

Le CEF étant un lieu de dialogue et de propositions, il veille à **l'expression et la hiérarchisation des besoins** des membres de la filière.

Le CEF a vocation à se réunir au moins deux fois par an, et autant que de besoin. Sa **structure, très souple**, lui permet d'associer à ses séances toutes personnes ou experts en fonction du sujet traité. Il peut déléguer des sujets particuliers à des groupes de travail spécifiques.

Comme les autres conseils, il rapporte l'avancement de ses travaux au CA, notamment dans le cadre **d'un rapport annuel**.

Le CEF n'est pas une instance de décision, mais de proposition. Charge à la direction générale de les valider ou non, ou de demander tel ou tel approfondissement, et de donner ensuite les orientations et moyens nécessaires à ses services.

- Méthode de travail :

Une méthode de travail précise s'est naturellement et très rapidement mise en place.

Le groupe de pilotage

Un groupe de pilotage (GP) a été constitué, composée du président du CEF, du directeur général (DG) et de son adjointe, du responsable du pôle formation professionnelles et sportive (PFPS) et de l'animatrice du Conseil, ingénieure de projets et de développement, qui, du fait de sa position institutionnelle au sein de l'Institut, est un lien à la fois avec équi-ressources, l'Omeffe et la direction de l'accompagnement à la filière équine. Ce GP peut, le cas échéant, être complété par d'autres cadres de l'IFCE, en fonction des besoins.

Le groupe de pilotage se réunit (en présentiel ou distanciel) environ un mois et demi avant chaque réunion plénière du CEF, pour, notamment, finaliser le projet d'ordre du jour et le soumettre, pour compléments éventuels, aux membres du CEF, afin de les associer davantage.

Il se réunit également environ un mois après chaque réunion du CEF, pour en faire un bilan et esquisser les grandes lignes de la réunion plénière suivante.

Les réunions plénières du CEF

Le CEF se réunit au moins deux fois par an. L'orientation actuellement prise est d'alterner la localisation, une fois dans les locaux d'un des deux ministères de tutelle, une autre fois dans l'un des sites de l'IFCE.

La présence de la direction générale de l'Institut à chaque réunion plénière du CEF montre à chacun de ses membres l'importance qu'elle accorde à cette instance, apporte un soutien fort à son président et présente le grand avantage de la rapidité de décision dans la mise en œuvre des propositions émises, puisqu'elle est informée en séance des propositions qui y sont formulées.

L'ordre du jour alterne des temps d'information (cf. l'objectif de « diagnostic partagé » des membres de la filière) et des temps de débat, autour des propositions qui sont ou ont été précédemment formulées, permettant ainsi d'en effectuer un suivi précis.

Les présidents des autres conseils et comités de l'IFCE sont invités aux réunions du CEF ; ils sont très fréquemment représentés, pour ceux qui sont les plus concernés (conseil scientifique et comité filière).

Le suivi de la mise en œuvre des propositions formulées en CEF

À chaque proposition est en général associé un **groupe de travail** et un **pilote**. Ce dernier anime son groupe de travail, informe régulièrement sous forme écrite le président du CEF de l'avancée du dossier (en général au moins avant chaque réunion du groupe de pilotage et chaque réunion plénière du CEF) et rapporte sur le sujet en séance plénière.

De fait, l'essentiel du travail, animé par les pilotes des dossiers, en liaison très étroite et quasi permanentes avec les membres du CEF concernés, se fait entre les deux ou trois réunions institutionnelles annuelles. Ces dernières ne sont donc que des points d'étape, destinées à informer collectivement l'ensemble du CEF de l'avancée des travaux, les valider et s'entendre sur les nouvelles orientations.

Comptes-rendus des travaux et diffusion

Les **comptes rendus** de réunion du CEF sont élaborés très rapidement par son animatrice, validés par le groupe de pilotage, puis soumis à la validation des membres du CEF, notamment pour ce qui est de leurs propres interventions. Dans un délai d'un mois environ, ces comptes rendus sont ensuite placés dans une page dédiée du site internet de l'Institut, accompagnés des documents de séance. Chaque membre du CEF peut ainsi s'y reporter, notamment celles et ceux qui n'ont pu se rendre disponible pour une réunion.

Les comptes-rendus des réunions du groupe de pilotage font l'objet, quant à eux, d'une diffusion en interne aux membres du CODIR de l'IFCE et aux présidents des autres conseils et comités, pour information. La diversité des sujets traités a en effet amené à considérer que l'ensemble des cadres de l'Institut pouvait être concerné par tel ou tel d'entre eux.

IV. Compte-rendu d'activité

[Nota : les comptes-rendus détaillés de chaque séance plénière sont dans la page dédiée au CEF du site internet de l'IFCE (<https://www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/conseil-emploi-formation/>)]

- **Réunion du 23 septembre 2019** (réunion plénière en présentiel)

Cette première réunion a été précédée de plusieurs moments préparatoires :

- 27 mai – Premiers échanges entre la DG de l'Ifce et le président pressenti pour le CEF.
- 19 juin 2019 – Désignation par le CA de l'Ifce du nouveau président du CEF. Ce dernier prend alors contact avec les membres du CEF pour leur proposer une rencontre bilatérale avant la première réunion du CEF, pour faire connaissance et s'informer sur leurs souhaits de points à inscrire à son ordre du jour. Plusieurs contacts importants ont pu ainsi avoir lieu.
- 20 août 2019 – Première réunion du groupe de pilotage (GP).

La première réunion du CEF a été ouverte par le directeur adjoint du cabinet de la ministre des Sports. On a pu y noter une présence importante des membres du CEF (22 présents, 4 excusés). Pour cette première réunion, l'ordre du jour avait notamment prévu des moments de présentation (du président, des membres du CEF, de leurs motivations et attentes), d'information (sur la loi du 5 septembre 2018 et ses conséquences, sur des résultats d'études portant sur des métiers de la filière) et d'échanges. Dès cette première réunion, cinq propositions ont été émises, visant à donner ses suites concrètes aux informations données.

La loi du 5 septembre 2018 réforme profondément l'organisation de la formation professionnelle en France. Il était particulièrement opportun de la rappeler lors de cette première réunion du CEF. Deux propositions en découlent directement (cf. les n° 1 & 2).

- **Réunion du 4 mars 2020** (réunion plénière en présentiel)

Cette deuxième réunion a été précédée de plusieurs moments préparatoires :

- 9 octobre 2019 – Réunion entre le président du CA, les présidents des quatre conseils et comités (filière, SIRE, recherche, emplois et formation) et l'équipe de direction de l'Ifce, à Montreuil. Echanges sur les travaux en cours et perspectives de concertations ultérieures.
- 14 novembre 2019 – Réunion du groupe de pilotage à Montreuil (« débriefing », préparation de la réunion du 4 mars).
- Novembre 2019 à février 2020 – Contacts du président du CEF avec différents responsables de la DGER pour préparer la réunion du 4 mars, avec l'inspection pédagogique du MAA et les sous-directions concernées du ministère des Sports.
- 8 janvier 2020 – Conférence téléphonique entre la commission paritaire nationale pour l'emploi des entreprises équestres, la CPNE EE (Présidente et secrétaire générale), la FFE (DTNA), l'IFCE et le président du CEF pour examiner les suites à donner à trois des cinq propositions formulées lors de la première réunion du CEF.
- 14 janvier 2020 – Deuxième réunion du groupe de pilotage au Haras du Pin (finalisation de l'ordre du jour de la réunion du 4 mars).

Malgré la menace d'un premier confinement, la deuxième réunion du CEF du 4 mars a pu se tenir en présentiel dans les locaux de la DGER. Elle a été ouverte son directeur général ; elle a réuni 27 personnes.

L'ordre du jour a porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des cinq propositions faites le 23 septembre 2019. L'offre de formation du MAA et de l'IFCE ont été présentées, de même que l'édition 2020 du cahier spécial d'équi-ressources sur les métiers et formations. Deux communications ont été faite, l'une par le président du Conseil national de l'ordre des vétérinaires sur les métiers du soin dans la filière équine, l'autre sur la problématique du recrutement dans la filière des courses.

La commission paritaire nationale pour l'emploi des établissements équestres (CPNE EE) avait demandé à intervenir sur la prise en charge financière des formations en apprentissage de la filière.

Ces communications et interventions ont été à l'origine de quatre nouvelles propositions.

- **Réunion du 7 septembre 2020** (réunion spécifique en vidéoconférence)

L'IFCE a été informé, au début de l'été 2020, du projet de la Fédération française d'équitation (FFE) de création d'une nouvelle certification, en l'occurrence un titre à finalité professionnelle (TFP) en équitation western et attelage. La fédération délégataire demandait une lettre d'appui avant de transmettre le dossier à France compétences, en vue de son inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le président du CEF a suggéré que cela fasse plutôt l'objet d'une réunion du CEF, permettant ainsi de recueillir en une seule fois les avis des principaux représentants de la filière, ce qui pouvait donner davantage de poids à la démarche. Par ailleurs, même s'il n'y a pas d'obligations juridique faite aux organismes compétents pour proposer des certifications en dehors des ministères concernés (la fédération délégataire et la branche professionnelle, la CPNE EE), il serait dommage, au vu de ses missions, que le CEF ne puisse exprimer son avis sur ce genre de question.

L'IFCE et la FFE ont donné leur accord pour qu'une réunion spécifique du CEF soit organisée sur ce sujet particulier. Au vu du calendrier de dépôt du dossier, le président du CEF a proposé une réunion en vidéoconférence le 7 septembre, ouverte à tous, mais de manière particulière aux membres concernés, le sujet étant très spécialisé.

Cette réunion a néanmoins amené 19 membres du CEF à y participer. Les avis recueillis, vérifiés et validés par les personnes concernées, ont été transmis au président de la FFE le 10 septembre. Ce dernier a remercié le CEF par lettre du 23 septembre.

Cette réunion a pleinement atteint son objectif. Elle a également mis en évidence les difficultés techniques et de communication d'une organisation en vidéoconférence pour un groupe d'un effectif tel que le CEF, rassemblant près de 30 personnes. Il est apparu nécessaire de continuer à prévoir les réunions plénières en présentiel.

- **Réunion du 22 octobre 2020** (réunion plénière organisée de manière mixte, en présentiel et vidéoconférence)

Cette réunion a été précédée de deux échanges téléphoniques entre les membres du groupe de pilotage, le 29 avril et le 8 septembre. Par ailleurs les pilotes des propositions ont été invités à transmettre par écrit au président du CEF un état d'avancement de leur dossier à deux reprises, au 25 juin 2020 et au 15 octobre. Ce dernier en a fait chaque fois une synthèse, adressée aux pilotes, au groupe de pilotage et au CODIR de l'IFCE.

Ce travail a également permis d'adresser aux membres du CEF, le 19 octobre, un document préparatoire détaillé pour la réunion plénière du 22, organisée à Saumur.

Compte tenu du contexte sanitaire, il a néanmoins été décidé de créer une possibilité de participation à cette réunion en vidéoconférence. Une vingtaine de personnes étaient présentes à Saumur, une dizaine en vidéoconférence.

L'ordre du jour a porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des quatre propositions faites en septembre 2019 et mars 2020 qui nécessitaient un débat. Pour les autres, il suffisait de se reporter au dossier transmis le 19. Par ailleurs cinq interventions ont été faites : projet de création de titre de « Meilleur apprenti de France » pour d'autres métiers de la filière (action de promotion) ; présentations des publications récentes de l'IFCE et de l'Omeffe ; supports de communication du CEF ; modalités de formation en situation de travail ; projet d'une étude d'employabilité pour une qualification d'agent technique en bien-être animal.

- **Analyse typologique des sujets traités**

Le tableau joint indique la quasi-totalité des thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions du CEF depuis sa création, ce en quoi ils constituent (information études, etc.), les intervenants ou les pilotes des dossiers correspondants, les initiateurs ou commanditaires, les bénéficiaires et l'état d'avancement du sujet.

Il apparaît un certain équilibre entre le nombre de séquences d'information (cf. l'objectif de « diagnostic partagé ») et celui de dialogue, aboutissant à des propositions, ces dernières consistant souvent en études (5 sur 9), ou actions d'information ou d'amélioration des supports d'information (4 sur 9). Par ailleurs la création de deux nouvelles certifications (équitation western et attelage) a été également étudiée.

L'initiative des propositions provient des différentes instances du CEF, dont trois sociétés mères de la filière et la fédération délégataire, du Conseil national de l'ordre des vétérinaires (parfaitement intégré au CEF) et de l'IFCE lui-même, dont le président du CEF. Les bénéficiaires des informations et études sont également diversifiés et concernent, au total, l'ensemble de la filière ainsi que les usagers et le grand public.

V. Commentaires

Le président du CEF considère, après un peu plus d'un an de mise en place, que la relance du fonctionnement du CEF (demandée, entre autres, par le rapport d'inspection générale interministérielle de mai 2017), dans un nouveau format (emploi et formation), s'effectue sur de bonnes bases. Les différents partenaires de la filière s'y impliquent très activement, davantage que dans le passé selon certains « anciens » de cette instance, en intégrant la volonté de l'IFCE d'en faire un de ses outils à leur service. L'implication des deux ministères de tutelle, essentielle, paraît acquise.

Dès sa première séance, le 23 septembre, le CEF a pu produire des propositions. C'est ce qu'on attendait de lui.

Ces propositions sont à la fois un bon indicateur de cet état d'esprit et de cette prise de conscience : la filière sollicite l'IFCE sur des sujets précis, importants et d'actualité.

L'implication de l'animatrice du CEF et des différents services de l'IFCE est remarquable. Le travail se fait dans un excellent climat de concertation et de transversalité. Les ministères de tutelles sont très régulièrement informés, consultés et associés. Le CEF contribue clairement à l'objectif du COP, de positionnement de l'IFCE comme institut technique de référence au service de la filière.

Les objectifs et missions fixés au CEF par les statuts de l'IFCE et le COP (*cf. supra*) semblent déjà atteints. Il s'agira de les conserver pour la suite des travaux.

Une action de communication est envisagée pour mieux faire connaître le CEF, en interne comme en externe, en précisant ses missions, ce qu'on peut en attendre et les limites de son action.

Il est souhaitable que le contexte sanitaire actuel, qui n'a fort heureusement pas trop entravé les travaux menés, permettent aux études en cours de produire leurs résultats dans des délais raisonnables.

Comme indiqué par son président le 23 septembre, le CEF sera et ne sera que ce que ses membres voudront et sauront en faire. La responsabilité est collective et partagée. Elle semble à ce jour parfaitement assumée. Le CEF est participatif, réactif, constructif, efficace et convivial. On ne peut que souhaiter qu'il poursuive son travail dans cette ambiance.

Michel CHAUVEAU,
Président du CEF,
Le 1^{er} novembre 2020